

De la Société Protectrice des Animaux du Maroc

info@spadumaroc.com

www.spadumaroc.com

À l'attention de:

M. Christian CAMBON

Sénateur du Val-de-Marne (Ile-de-France)

Président du groupe d'amitié France-Maroc

Objet : Extermination des chiens de rue du Maroc et non-implémentation du programme TNVR

Monsieur le Sénateur,

Nous vous écrivons à l'occasion de votre prochaine visite au Maroc en tant que président de la Commission des Affaires étrangères et membre du groupe d'Amitié Maroc-France. Conscients de votre engagement et de votre amitié pour le Maroc, nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique urgente et alarmante : l'extermination des chiens de rue au Maroc.

Bien que le gouvernement marocain ait signé en 2019 une convention pour l'application du programme TNVR (Trap, Neuter, Vaccinate, Return – capturer, stériliser, vacciner, relâcher) visant à contrôler humainement la population canine, cette initiative n'a toujours pas été pleinement mise en œuvre en raison de limitations financières et logistiques. En conséquence, les autorités ont malheureusement opté pour une méthode d'extermination de masse, décriée pour sa brutalité et son inefficacité.

La Société Protectrice des Animaux du Maroc souhaite rappeler que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, avait donné ses Hautes Instructions pour que les chiens de rue ne soient plus tués, mais traités humainement par la vaccination, la stérilisation, l'identification et la remise en liberté. L'OMS, la SPA du Maroc et diverses organisations internationales condamnent ces pratiques inefficaces et inhumaines, soulignant qu'elles nuisent à l'image du Maroc et à son attractivité touristique. De nombreux touristes assistent à ces scènes de maltraitance et les relatent dans les médias de leurs pays, ce qui nuit à l'image du Maroc.

De plus, les Franco-marocains et les Français, notamment les enfants, exposés à cette violence envers les animaux, subissent des séquelles psychologiques durables.

Nous comprenons et partageons le devoir impérieux des autorités marocaines de répondre à la problématique des chiens errants au Maroc. Ceci dit, nous portons à votre connaissance que le Maroc mène de vastes opérations de capture de chiens de rue. Uniquement à Casablanca, plus de 250 000 chiens sont capturés par an. Les méthodes utilisées par les employés sont d'une violence extrême qui heurte la sensibilité de la population, notamment les enfants. Des chiens meurent lors de leur capture, d'autres lors de leur transport, et les survivants, enfermés à 10 voire 20 chiens dans des cages d'un mètre carré, ne respectent aucune norme de biosécurité ni de bien-être animal.

Nous vous sollicitons, en tant qu'ami du Maroc, pour utiliser votre influence et vos relations afin d'interpeller les autorités marocaines sur cette question. Une solution durable et humaine est possible, et le programme TNVR, offre une alternative viable qui mérite d'être soutenue et correctement financée.

Vous comprendrez qu'il serait donc judicieux de mettre fin immédiatement à toutes ces opérations de capture tant que des dispensaires n'ont pas été construits et les vétérinaires mobilisés pour y opérer en accord avec les Hautes orientations de Sa Majesté et la convention susmentionnée.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Royaume du Maroc, le 4 juin 2024



Société Protectrice des Animaux du Maroc

